



Droit de modification d'un bon de commande ferme ?

Par **azman0101**, le **12/01/2014** à **09:34**

Bonjour à tous et meilleurs voeux.

Mon épouse et moi même avons signé hier un bon de commande ferme pour un canapé en cuir.

Après un long dialogue avec le vendeur au sujet des "options" et du tarif. Il a rempli le bon de commande ferme que nous avons vérifié.

Cependant, en rentrant chez nous, nous avons désirer contempler une fois de plus notre acquisition sur le site internet du magasin. Et c'est le drame, le vendeur n'a pas indiqué le bon modèle sur le bon de commande !!!

Nous aurions dû vérifier que le nom du modèle sur lequel toute notre attention se portait depuis notre entrée dans la boutique était bien celui que le vendeur a inscrit sur le bon de commande.

A savoir, le modèle que nous désirons lui a été indiqué clairement mais bien entendu nous n'en avons pas de preuve matériel alors que lui pourra se retourner sur le bon de commande.

J'espère toutefois qu'il sera de bonne foi ... Nous allons tenter d'arranger cette affaire demain au magasin.

Que pensez vous de cette histoire ?

Que faire si le vendeur est de mauvaise foi ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]